

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Normandie  
Château de Bénouville  
1, avenue de Caen - Bp05  
14970 Bénouville  
02 31 91 15 77  
[normandie@fondation-patrimoine.org](mailto:normandie@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur    



### RÉGION NORMANDIE

Abbaye aux Dames, place Reine Mathilde  
14000 Caen

FONDATION



DU  
PATRIMOINE



RÉGION  
NORMANDIE

**Je donne !** Pour la restauration du

**Fronton du  
lycée François 1er**

Le Havre (76)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Pierre Galliot - Région Normandie - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Ensemble, participons à la sauvegarde du patrimoine du Havre !

### ◆ ◆ LE PROJET

Les travaux de restauration portent sur la réparation et la réfection d'ouvrages en pierre naturelle et en briques. Ils concernent notamment le fronton architectural cintré comprenant un blason en pierre de taille, le pilier maçonné en briques taillées, ainsi que les encadrements, bandeaux, assises et modénatures.

Des rejointoiements traditionnels seront réalisés, accompagnés de réfections ponctuelles ou complètes, et complétés par des traitements de surface (nettoyage, hydrofuge, patine éventuelle).

L'objectif est de restituer un ouvrage sain, homogène, pérenne, esthétiquement fidèle à l'existant, en conformité avec les règles de l'art et les normes en vigueur.

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Décidé le 12 juillet 1861 sous l'impulsion du maire Just Viel et confirmé par décret impérial le 22 juillet 1861, le lycée est construit pour répondre à l'augmentation de la population du Havre, à l'initiative du ministre Victor Duruy. Édifié entre 1863 et 1866 sur 17 300 m<sup>2</sup>, il est inauguré le 22 septembre 1866. Le bâtiment, en plan en « H », comprend

salles de classe, bibliothèque, réfectoires, dortoirs, chapelle, cours et jardins. L'aile nord, ancienne entrée jusqu'en 2003, illustre une architecture soignée en brique et ardoise du XIX<sup>e</sup> siècle.

Des symboles décoratifs rappellent l'histoire : abeille et aigle napoléoniens, salamandre de François 1<sup>er</sup> et ancre maritime.

Le nom « Lycée François 1<sup>er</sup> » est attribué par décret le 17 janvier 1963.

Parmi les anciens élèves figurent notamment Georges Braque, Raymond Queneau et Christine Lagarde. Parmi les anciens professeurs, on compte Jean-Paul Sartre, Raymond Aron et Pierre Janet.

En s'impliquant tous ensemble dans ce projet, nous contribuons à redonner au patrimoine sa valeur, sa beauté et son histoire.

|                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| Montant des travaux  | 160 000 €       |
| Objectif de collecte | 35 000 €        |
| Début des travaux    | Début mars 2026 |

Crédit photos © Pierre Galliot – Région Normandie



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Fronton du lycée François 1<sup>er</sup>

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/104850](http://www.fondation-patrimoine.org/104850)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Normandie, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine  
Fronton du lycée François 1<sup>er</sup>**

#### Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

| Exemples de dons                                                | 80 €                                                                                                                                                                                  | 150 € | 250 € | 500 € |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu              | 28 €                                                                                                                                                                                  | 51 €  | 85 €  | 170 € |
|                                                                 | Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.                                                                                                          |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière | 20 €                                                                                                                                                                                  | 38 €  | 63 €  | 125 € |
|                                                                 | Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).                                                               |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés           | 32 €                                                                                                                                                                                  | 60 €  | 100 € | 200 € |
|                                                                 | Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée. |       |       |       |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐